



Brevet professionnel Responsable d'Entreprise Agricole - maraîchage biologique

4
niveau



Les emplois ciblés par le brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole sont ceux d'agriculteurs et de salariés agricoles hautement qualifiés. Ce diplôme est une étape vers l'installation aidée ou non.

Conditions d'admission et procédure

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire d'un Baccalauréat au minimum
- Toute personne de moins de 26 ans, en recherche d'emploi.
- Les personnes de 26 ans et plus, inscrites à Pôle emploi.
- Dossier de candidature à demander auprès du CFPPA et dépôt de candidature (*CV et lettre de motivation*).
- Salariés d'entreprise (*contacter le centre de Kerliver*).
- Autres publics souhaitant effectuer une reconversion professionnelle.

Caractéristiques de la formation

> Objectifs

- Se situer en tant que professionnel : développer une culture professionnelle en lien avec le vivant et se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation.
- Piloter le système de production : réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements et gérer le travail.
- Conduire le processus de production dans l'agro-écosystème : combiner les différentes activités liées aux productions et mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions.
- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise : porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers et réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique
- Valoriser les produits ou services de l'entreprise : commercialiser un produit ou un service et négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
- Poursuite d'études possibles : spécialisation et formation courte.

> Organisation de la formation

- Formation d'une durée de 1250 h maximum, dont 900 h en centre de formation et 350 h en entreprise (*peut varier selon les acquis du stagiaire*).
- Démarrage de la formation en septembre, ou selon les compétences visées et/ou nécessaires.

> Modalités d'évaluation et délivrance du diplôme

- Evaluation en Situation Professionnelle Significatives (*visant l'obtention des 3 Unités Capitalisables (UC) du diplôme*).
- Le diplôme est organisé en blocs de compétences, validés par des évaluations. Ces blocs peuvent être validés de façon indépendante.





Pédagogie

> Contenu de la formation

- C1 : Se situer en tant que professionnel.
- C2 : Piloter le système de production.
- C3 : Conduire le processus de production dans l'agro-écosystème.
- C4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise.
- C5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise.
- C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers. Mettre en oeuvre une activité d'accueil à la ferme ou Réaliser les opérations de bois à partir du bocage de l'exploitation.
- C7 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers. Mettre en oeuvre une technique paysagère à partir d'un projet d'aménagement ou concevoir son atelier de transformation des produits.

> Les plus de la formation

- Acquisition de compétences spécifiques en agriculture biologique.
- Intégration au réseau agricole local par la rencontre des professionnels du secteur.
- Aide à la définition de son projet d'installation.
- Découverte des productions complémentaires au maraîchage.

> Accompagnement & moyens pédagogiques

- **Au centre** : mises en situations professionnelles - visites - intervenants, accompagnement autoformation tutorée, formation à distance.
- **En entreprise** : découverte - observation - tutorat, recueil de données analyse, mise en situation professionnelle, tutorat
- **Salle informatique - Centre de ressources**
- **Plateaux techniques**
- **3 ha en agriculture biologique, domaine de 42 ha éco-labellisés**

> Insertion et indicateurs

- Taux de réussite aux examens: 95 %
- Taux de satisfaction : 77,8 %
- Taux d'insertion professionnelle : 63,6 % dont % d'installation : 9,5 %

Frais, salaire, et aides

- **Frais pédagogiques** : pris en charge selon le statut du candidat.
- **Rémunération** : Pôle Emploi : rémunération en fonction des droits ouverts;
- **Si aucun droits** : **Conseil Régional de Bretagne** : aide financière simulable sur www.bretagne.bzh/aides/fiches/aide-financiere/
- **Accompagnement spécifique des reconversions** : CPF de transition professionnelle ...

Hébergement, transport et restauration

- Liste des hébergements dans les communes voisines au CFPPA disponible sur demande.
- **Demi-pension** : déjeuner possible sur place



**Nos bâtiments sont accessibles
aux personnes en situation de handicap.**



CFA - CFPPA de Kerliver
Kerliver 29460 HANVEC
Tél : 02 98 20 00 08
cfppa.hanvec@educagri.fr
www.cmk29.educagri.fr

Coordinateur de formation :
Hugues DELAHAYE

